

MARCHE N° 2018091

FOURNITURE DE LIVRES POUR LES BIBLIOTHEQUES DE LA CAN 2019-2021 – LOT N°4 : BANDE  
DESSINEES ET MANGAS ADULTES ET JEUNESSE

Avenant n°1

**ENTRE :**

la Communauté d'Agglomération du Niortais, représentée par son Président, agissant en vertu de la délibération du Conseil d'Agglomération du 17 juillet 2020

d'une part,

**ET :**

Le titulaire du marché, SARL L'HYDRAGON, 11 rue Norman Borlang, 79260 LA CRECHE, SIRET 451 871 776 000 14, représenté par :

(Qualité, nom, fonction) : .....

.....

d'autre part,

**Vu :**

- le marché n° 2018091 relatif à la Fourniture de livres pour les bibliothèques de la CAN 2019-2021 – Lot n°4 : Bande dessinées et mangas adultes et jeunesse signé entre la Communauté d'Agglomération du Niortais et SARL L'HYDRAGON et notifié le 01/12/2018 ;
- la délibération du Conseil d'agglomération de la CAN en date du 16 novembre 2020

**IL EST EXPOSE CE QUI SUIT :**

Les montants minimum et maximum du marché n° 2018091 relatif à la Fourniture de livres pour les bibliothèques de la CAN 2019-2021, ont été définis en fonction du budget habituel de fonctionnement dédié aux acquisitions de Bande dessinées et mangas adultes et jeunesse.

L'ouverture prochaine (mi 2021) de la médiathèque Pierre-Moinot réhabilitée et agrandie justifie un investissement exceptionnel en la matière dont le montant n'avait pas été intégré au marché et qui nécessite aujourd'hui l'augmentation du montant maximum.

**ET IL EST CONVENU CE QUI SUIT :**

**ARTICLE 1 - MONTANT DU MARCHE**

Le montant du marché est modifié comme suit :

Montant maximum initial (€ HT)	Augmentation de 10% du montant maximum initial (€ HT)	Nouveau montant maximum du marché (€ HT)
50 000 €	5 000 €	55 000 €

Accusé de réception en préfecture  
079-200041317-20201116-C55-11-2020-DE  
Date de télétransmission : 27/11/2020  
Date de réception préfecture : 27/11/2020

**ARTICLE 2 - ANNEXES**

Le présent avenant ne comporte aucune annexe.

**FAIT EN UN EXEMPLAIRE ORIGINAL**

A ....., le .....,  
Le titulaire

A Niort, le .....,  
Le représentant légal de la CAN